

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2017**

Présents : Aline ABADIE, Jean-François COMBESCOT, Marie-José COURREGES, Sophie DASTE, Louis DINTRANS, Maryse JOUANOLOU, Annie LAGRANGE, Alain LASSARRETTE, Jérôme LENDRES, Michel NAPROUS, Dominique PAPOT, Francis PLENACOSTE, Magali POINSOT DARGAIGNON.

Absents : Patrick DUBOSQ, Jean-Louis PARROT.

Secrétaire de séance : Dominique PAPOT.

Secrétaire auxiliaire : Luis RABANAL.

### **1. Choix du nom de l'école.**

Monsieur PLENACOSTE, Maire d'Andrest, rappelle qu'un processus de concertation visant à la proposition du nom de la nouvelle école a été mis en place dès le mois de janvier 2017, associant les élèves, leurs familles et les habitants via un vote libre dans des urnes placées à la nouvelle école et au secrétariat de la Mairie.

A l'issue de cette démarche, les trois noms les plus votés ont été retenus et sont soumis à la décision finale du conseil municipal.

Les trois noms proposés sont :

- Arc-en-ciel
- Louis Lumière
- Simone Veil

Un vote à main levée est nécessaire afin de choisir le nom de la nouvelle école d'Andrest

Arc-en-ciel : 3 voix  
Louis Lumière : 2 voix  
Simone Veil : 6 voix  
Abstentions : 2

Les arguments suivants en faveur de la personne de Simone Veil sont conformes à l'intérêt public local : personnage au parcours emblématique en faveur des droits de l'Homme et de la Femme, de la construction européenne et de la littérature.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de dénommer le nouveau groupe scolaire d'Andrest: « Ecole Simone Veil».

## **2. Compte rendu de l'entretien de Monsieur le Maire avec Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées.**

Monsieur le Maire rend compte au conseil de l'entrevue qui s'est déroulée le 7 novembre 2017 avec Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées Béatrice LAGARDE.

D'une manière générale, les réponses apportées par la représentante de l'Etat dans le Département se sont avérées décevantes.

Des thématiques telles que le maintien pérenne de la présence postale dans la commune, la sécurité routière ou la baisse des dotations de l'Etat n'ont pas fait l'objet d'une réponse satisfaisante. La commune devra donc défendre seule ses revendications auprès de la Poste, du Département et des services préfectoraux (dans le cadre des subventions).

Madame la Préfète a toutefois proposé de réunir les parties intéressées au diagnostic du réseau d'assainissement, sachant que cette étude n'avance pas aussi rapidement qu'il était espéré.

Elle a par ailleurs assuré à la commune que la Préfecture écrirait à la SNCF afin qu'elle effectue un défrichage sur ses ronciers abritant des sangliers.

## **3. Parking de la salle des fêtes.**

Monsieur COMBESCOT, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, évoque les études en cours concernant la matérialisation de 37 places sur le parking de la salle des fêtes.

Par ailleurs, une réunion avec les riverains de la rue Paul Langevin se tiendra le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2017 afin d'évoquer la création d'un sens unique de circulation.

## **4. Vide maison au gîte .**

Madame COURREGES, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, propose au Conseil d'organiser un « vide maison » au gîte du Moulin afin de céder les meubles et autres objets avant la vente définitive du bâtiment aux époux HANSE.

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité. Une affiche sera apposée en Mairie afin que les habitants d'Andrest soient prioritaires lors de ce « vide maison ».

## 5. Affectation des classes de l'ancienne école.

Monsieur LENDRES souhaite qu'une réflexion soit engagée afin que les salles inoccupées de l'ancienne école soient réattribuées.

Monsieur NAPROUS propose qu'une commission préparatoire composée d'élus soit créée afin de réfléchir sur le futur des anciens locaux de l'école.

Une première réunion se tiendra le 18 décembre 2017 à la Mairie.

## 6. Décisions modificatives.

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

*Budget annexe « Lotissement » :*

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
6522	Reversement de l'excédent des budgets		1390.00
7015	Ventes de terrains aménagés	1390.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>1 390.00</b>	<b>1 390.00</b>

*Budget principal :*

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
022	Dépenses imprévues		-4300.00
6411	Personnel titulaire		4300.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
020	Dépenses imprévues		-4000.00
2183	Matériel de bureau et informatique		4000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
----------------	--	-------------	-------------

## **7. Questions diverses.**

Le Major QUADRI de la Brigade de Gendarmerie de Vic-en-Bigorre souhaite faire un point lors de cette réunion du Conseil Municipal avec les élus d'Andrest sur les faits marquants de l'année 2017 sur la commune.

La commune d'Andrest, de par sa population importante par rapport aux communes voisines, constitue le troisième secteur sollicitant le plus les services de la Gendarmerie : 35 appels durant l'année.

Vic-en-Bigorre et Maubourguet constituent, dans le bassin de vie local, les deux premières communes en fonction du nombre d'interventions.

Cinq cambriolages, une rixe et dix accidents de la route sont à déplorer en 2017 sur la commune d'Andrest.

Monsieur LENDRES souligne que les incivilités routières ont lieu sur la commune à proximité des ralentisseurs souvent franchis à grande vitesse, au niveau des places réservées aux handicapés et des lignes jaunes occupées par des véhicules non autorisés.

Le Major QUADRI assure aux élus que la présence de la Gendarmerie à proximité des zones à risques sera assurée lors de contrôle aléatoires.

*La séance est levée à 23h10.*